

288 - TASSEL - 17 10 2019 - 12 H 51

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "Bersac sur Rivalier"

De : François-xavier Tassel <urbanetsens@yahoo.fr>

Date : Thu, 17 Oct 2019 12:51:05 +0000 (UTC)

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Enquête publique  
Projet d'éoliennes à Bersac-sur-Rivalier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci dessous mes observations concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur BERSAC-SUR-RIVALIER.

Vous en souhaitant bonne réception,  
Sincèrement,

François-Xavier TASSEL  
Directeur général Urban & Sens  
SIRET : 528 973 019 00011  
Siège social : 25 rue des Gouronnières  
49 100 ANGERS  
Contacts: Courriel : urbanetsens@yahoo.fr  
Tél. : 06 83 38 37 10  
Site : <http://www.urban-et-sens.com>

## Enquête publique

### Implantation d'éoliennes à BERSAC SUR RIVALIER (Haute Vienne)

#### Intérêt à agir :

François-Xavier TASSEL

*Diplômé de l'Institut d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'université de Reims (IATEUR)*

*Docteur en urbanisme*

*Qualifié Approche Environnementale de l'Urbanisme (ADEME)*

*Qualifié OPQU*

*Adresse principale : 25 rue des Gouronnières, 49100, ANGERS*

Résident saisonnier au 9 rue de la Marche, 87640, RAZES

Je pratique le tourisme vert dans la Haute Vienne et particulièrement les secteurs concernés par les éoliennes. Je viens y faire plusieurs séjours par an avec de nombreuses randonnées dans le Nord de la Haute Vienne. J'y viens aussi pour assister aux nombreux festivals et activités patrimoniales qui ont lieu sur

ce secteur. Je suis extrêmement sensible de par ma formation et à la protection de l'environnement (paysages et biodiversité notamment) et aussi à une approche cohérente et responsable non seulement de la production d'énergie mais aussi et surtout de sa consommation au regard de son impact tant sur l'effet de serre que sur nos écosystèmes.

## **Pour les raisons ci-après énoncées, j'émet un avis défavorable au projet au projet d'éoliennes sur BERSAC SUR RIVALIER**

### **1 – Impact sur l'économie touristique locale**

Le projet en ses multiples sites et pas seulement celui qui fait l'objet de la présente enquête publique porte atteinte de façon durable et conséquente à notre économie locale fondée principalement dans notre département sur le **tourisme vert** et pour lequel les collectivités locales (communes, conseils départemental et régional) font d'importants investissements. Cet attrait touristique repose autant sur le patrimoine que sur les activités et animations mais surtout un paysage préservé et d'une rare qualité avec une faune sauvage en partie encore préservée. L'impact d'éoliennes géantes va venir banaliser le territoire sur toutes les crêtes et donc visible de très loin.

#### **Quelle est la valeur ajoutée en terme d'économie touristique de ce projet ?**

L'impact sera d'autant plus important qu'à moyen terme les éoliennes devenues obsolètes, les moyens de remise en état complète des sites ne sont prévus que de façon marginale et notoirement insuffisante.

### **2 – Impact économique de projet**

Ce projet n'est économiquement viable que de façon artificielle les recettes étant adossées, non sur un équilibre économique réel, mais sur un prix de rachat de l'énergie qui n'est en rien garanti dans le temps.

Le projet est grevé dès le départ par le coût de remise en état des sites qui semblent largement sous-estimés de même que la recyclage des éoliennes elles mêmes.

#### **Quels sont les devis estimatifs de remise en état des sites en regard des provisions affectées à cela ? Quelle est la part des frais de remise en état qui incombera aux propriétaires et aux collectivités locales ?**

La fabrication de ces éoliennes géantes dont les fabricants sont essentiellement étrangers ne fera qu'accroître le déficit commercial et cela rend illusoire la notion d'indépendance énergétique. Les principaux fabricants sont Goldwind en Chine, Vestas au Danemark et GE Wind aux Etats Unis. Il n'y a en France aucun fabricant d'éolienne supérieure à 1MW (source ADEME).

#### **En quoi le projet contribue-t-il à l'indépendance énergétique de la France au regard de l'origine des fournisseurs ? Quelle garantie d'indépendance au regard des matières premières et métaux rares utilisés dans les éoliennes et les systèmes de gestion, de contrôle et d'acheminement de l'énergie y compris dans les systèmes informatiques ?**

L'économie du projet repose sur une très large part sur le coût de rachat de l'électricité.

#### **Qu'est-ce qui garantit la crédibilité économique de ce prix de rachat ? Qu'est-ce qui garantit le maintien dudit actualisé ?**

### **3 – Impact du projet éolien sur la transition énergétique**

La transition énergétique repose sur la suppression à terme des énergies fossiles au bénéfice des énergies renouvelables. Toutefois les énergies solaires et éoliennes sont tributaires des aléas climatiques. Ces énergies par

ailleurs ne sont pas stockables et ne correspondent pas nécessairement aux besoins énergétiques de pointe. De ce fait leur développement est accompagné à ce jour d'un accroissement d'autres sources énergétiques principalement thermiques comme en Allemagne ce qui est un paradoxe.

**Qu'est qui garantit que le développement de l'éolien n'induit pas l'augmentation de la production thermique d'énergie ?**

Enfin la technologie utilisée nécessite des matériaux et minerais en voie d'extinctions et notamment des métaux rares exploités dans des conditions sociales, économiques et environnementales inacceptables au regard des droits de l'homme notamment et de la préservation des écosystèmes locaux.

Rien n'indique dans l'enquête la nature et la source des matières premières utilisées pour ces éoliennes.

**Quelles sont les impacts écologiques, sociaux et environnementaux des matériaux utilisés directement et indirectement dans ces éoliennes et les dispositifs de gestion et d'acheminement de l'énergie ?**

**Quel est l'impact et le coût sur le réseau viaire des « trains » de poids lourds pour alimenter le chantier et amener les éoliennes géantes ?**

**Comment et où sont traités et stockés les terres dégagées pour réaliser les massifs de béton ?**

**Quel est l'impact sur l'écosystème local non seulement de la construction des éoliennes, mais aussi de leur fonctionnement et de leur entretien ?**

**Quel est l'impact des éoliennes sur les élevages alentours sachant que l'élevage notamment bovin est une des importantes ressources agricoles locales ?**

#### **4 - Impact environnemental**

L'impact des éoliennes géantes est important dans le paysage sachant par ailleurs que ces derniers sont de plus en plus protégés pour leur aspect patrimonial y compris avec des procédures UNESCO. Le paysage n'est pas un décor mais un cadre de vie. En cela il n'est pas accessoire mais essentiel. Il a donc aussi une valeur.

**Dans quelle mesure le projet ne détruit-il pas le paysage avec l'implantation en ligne de crête de nombreuses éoliennes géantes ?**

La déforestation est un des éléments majeurs de l'accroissement des gaz à effet de serre.

**Quel est l'impact de la déforestation engendrée par tous les sites de Haute Vienne y compris celle liée à la création de voiries d'accès et des lignes électriques ? Quelle compensation en plantation d'arbres est prévue ?**

**Quel est le bilan carbone effectif et réel de ces éoliennes : matériaux, fabrication, transports, processus de recyclage éventuel y compris infrastructures et voies d'accès ... ?**

Il convient de prendre en compte dans ce bilan carbone le processus de production d'énergie venant compléter la production irrégulière de l'éolien au regard des implantations. L'argument de détaxation réglementaire et législative totale ou partielle de l'emprunte carbone n'est pas un argument pour occulter l'impact effectif et réel.

**Quelle est la responsabilité pénale des promoteurs du projet au regard des éléments avancés dans le projet et les préjudices qui seront subis tels qu'ils peuvent ressortir des remarques formulées lors de l'enquête publique ?**

**Quels sont le volume et l'impact des "courants de fuite" ?**

#### **5 - Prise illégale d'intérêt ?**

**Quels sont l'objectivité et aussi les intérêts des élus et de certains soutiens portés au projet lors de la présente enquête ? Le commissaire enquêteur peut-il en attester qu'il n'y a pas conflit d'intérêt ?**

Il n'y a pas en la matière de service public ou une quelconque délégation de service public tout comme d'ailleurs

pour les capteurs solaires par exemple.

**Quelle est la légalité des "subventions" ou "contributions", quelqu'en soit le nom et la forme, qui seront éventuellement versées à la commune dans le cadre de la réalisation de ce projet dans la mesure où les éoliennes sont construites sur des terrains privés ? N'y a-t-il pas là une forme de "prévarication" pour emporter l'adhésion du Conseil Municipal au projet sous prétexte d'intérêt général alors qu'il n'y a qu'intérêts particuliers (propriétaires, constructeurs, gestionnaire, distributeurs...) ?**

Fait le Mercredi 9 octobre 2019 à 21 heures, Razes